



Siège d'Action Vivre Ensemble  
Rue du gouvernement provisoire, 32  
1000 Bruxelles  
Tél : 02 227 66 80  
Courriel : [info@vivre-ensemble.be](mailto:info@vivre-ensemble.be)  
Site web : [www.vivre-ensemble.be](http://www.vivre-ensemble.be)

# Appel à projets :

## Consignes et Engagements

Chaque année, Action Vivre Ensemble soutient financièrement entre quatre-vingt et une centaine de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en Wallonie et à Bruxelles. Cet appel vise prioritairement des actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui favorisent la participation collective et renforcent la capacité d'action des personnes, la mobilisation collective. Cette année, Action Vivre Ensemble sera également soucieuse de répondre aussi aux besoins en lien avec la crise sanitaire que nous traversons.

### **Comment procéder pour répondre à cet appel à projets ? Quelles sont les consignes importantes ?**

---

Vous faites parvenir **par courriel** le formulaire de demande de soutien, le fichier Excel comptable et les annexes demandées **avant le 31 mars**, à l'adresse [veliege@entraide.be](mailto:veliege@entraide.be) (bureau Action Vivre Ensemble de votre région : voir coordonnées ci-dessous)

- Le formulaire et toutes les explications sont également disponibles sur <https://vivre-ensemble.be/appel-a-projets-locaux>
- Pour être éligible, il faut mener un projet visant spécifiquement la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Attention : Action Vivre Ensemble soutient uniquement des initiatives émanant du monde associatif. Ne sont pas soutenues les associations émanant de services publics (CPAS, Communes, asbl para-communales...)
- Le formulaire doit être rempli de manière **synthétique**, afin de donner un premier aperçu du projet pour lequel vous sollicitez le soutien d'Action Vivre Ensemble.
- Il doit être envoyé par courriel sous **fichier word**.  
**Attention : pas de fichier pdf.**

- En annexe seront joints :

1. Le tableau des comptes (format Excel), fourni par Action Vivre Ensemble.
2. Le dernier rapport d'activités de l'association (si vous en avez un).
3. Les comptes et bilans des deux dernières années, ainsi que le budget de l'année en cours (si vous n'avez pas de comptes, bilans ou budget parce que votre association vient d'être lancée ou pour toute autre raison, merci de nous le signaler).
4. La liste des membres du conseil d'administration de votre association.

Ces consignes sont importantes pour permettre l'examen de votre dossier. Veillez à les respecter.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à interpeller votre coordination régionale.

<p>⊙ <b>BRUXELLES</b> Rue de la Linière, 14 - 1060 Bruxelles Tél : 02 533 29 58 Courriel : <a href="mailto:bruxelles@entraide.be">bruxelles@entraide.be</a> Gsm Bruxelles : 0479 56 77 61</p> <p>⊙ <b>BRABANT WALLON</b> Chaussée de Bruxelles 67 1300 Wavre Courriel : <a href="mailto:brabant.wallon@entraide.be">brabant.wallon@entraide.be</a> Gsm Brabant Wallon : 0473 310 467</p> <p>⊙ <b>HAINAUT</b> Rue Joseph Lefèvre, 59 – 6030 Marchienne au Pont Tél &amp; Fax : 071 32 77 42 Courriel : <a href="mailto:charleroi@entraide.be">charleroi@entraide.be</a> Gsm : 0473 31 07 46</p> <p>⊙ <b>LIEGE</b> Rue Chevaufosse, 72 – 4000 Liège Courriel : <a href="mailto:veliege@entraide.be">veliege@entraide.be</a> Gsm : 0472 63 43 91</p>	<p>⊙ <b>NAMUR</b> Place du Chapitre, 5 – 5000 Namur Tél : 081 41 41 22 Courriel : <a href="mailto:namur@entraide.be">namur@entraide.be</a> Gsm Namur : 0490 64 91 14</p> <p>⊙ <b>LUXEMBOURG</b> Grand Rue, 20 - 6800 Libramont Courriel : <a href="mailto:luxembourg@entraide.be">luxembourg@entraide.be</a> Gsm Luxembourg : 0499 90 64 99</p> <p>⊙ <b>REGION GERMANOPHONE</b> <b>MITEINANDER TEILEN</b> Judenstrasse, 29 - 4700 Eupen Tél &amp; Fax : 087 55 50 32 Courriel : <a href="mailto:info@miteinander.be">info@miteinander.be</a></p>
---	--

## **Quelles sont les étapes qui suivent la rentrée de votre dossier ?**

---

1. La Commission Vivre Ensemble de votre région examine les dossiers et effectue une première sélection.
2. En mai/juin, la Commission prend contact avec chaque association pour la rencontrer, se faire expliquer de vive voix son travail et poser des questions d'éclaircissement par rapport au projet présenté.
3. En juin, la Commission Vivre Ensemble procède à la sélection des projets et avertit chaque association de la décision prise.
4. Fin juin, un texte de présentation de l'association est rédigé. Ces textes seront diffusés à partir d'octobre dans les paroisses, les écoles et les mouvements de la région mais aussi auprès des médias.
5. En novembre/décembre se déroule la campagne annuelle d'Action Vivre Ensemble. Cette campagne est à la fois campagne de sensibilisation/interpellation et campagne de récolte de fonds pour soutenir les projets associatifs retenus (notamment via une collecte dans toutes les paroisses du diocèse). Les associations retenues sont sollicitées pour faire des témoignages en différents lieux au sujet de leur action, et participer à une assemblée associative regroupant les projets soutenus.
6. Après cette campagne, Action Vivre Ensemble procède à la répartition des fonds récoltés.
7. Suite à la réception des fonds par l'association, il sera demandé à chaque association d'envoyer à Action Vivre Ensemble, un rapport narratif et financier succinct, ainsi que l'attestation de réception de don signée que vous transmettra Action Vivre Ensemble

## **Quels sont les engagements pris par Action Vivre Ensemble et par votre association dans le cadre de ce soutien financier ?**

---

Si votre association est soutenue par Action Vivre Ensemble :

### **Action Vivre Ensemble s'engage :**

1. **à vous appuyer financièrement** conformément à la décision qui vous sera communiquée après la sélection des projets du mois de juin.
2. **à assurer la promotion de votre association** (sur base de la présentation synthétique de votre projet/action).
3. **à organiser des temps d'échange et de mise en réseau** entre les associations, que ce soit au niveau régional ou national.

4. **à contribuer à faire entendre les interpellations et les alternatives** menées par les associations agissant dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels des plus pauvres.
5. **à ne pas communiquer vos informations personnelles à des tiers.** Hormis les coordonnées que vous nous communiquerez dans le formulaire d'appel à projet (point 1.5), qui seront publiées sur notre site et dans nos publications en soutien à la récolte de fonds.<sup>1</sup>

#### **Votre association s'engage :**

1. **à tenir Action Vivre Ensemble au courant de l'évolution du projet/action** (via envoi du périodique, du rapport d'activité, d'une invitation à telle ou telle activité publique...)
2. **à participer à l'« Assemblée associative »** qui réunira en octobre ou en novembre les associations retenues pour participer à la campagne.
3. **à participer, dans la mesure de ses moyens, au travail de sensibilisation mené par Action Vivre Ensemble**, par des témoignages, des interventions ou d'autres apports, dans les paroisses ou écoles, avec des mouvements, la presse...
4. **à fournir toutes informations utiles** pour permettre à Action Vivre Ensemble de réaliser un éventuel appel de fonds en lien avec votre association.
5. **à ne pas lancer d'appel financier durant le mois de décembre**, en vue de favoriser à cette époque de l'année une solidarité, y compris financière, entre les différentes initiatives pour lesquelles Action Vivre Ensemble demande alors un appui au public.  
*Si traditionnellement vous lancez un appel en décembre, nous le signaler pour voir ensemble si et comment les deux démarches peuvent coexister.*
6. à nous renvoyer, après réception du versement, **le rapport narratif et financier succinct et l'« attestation de réception de don »** que nous vous enverrons.
7. **à mentionner sur les publications ou documents** relatifs au projet/action soutenu « avec le soutien d'Action Vivre Ensemble »

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le bureau Action Vivre Ensemble de votre région.

---

<sup>1</sup> Les données collectées seront conservées dans une ou plusieurs bases de données internes à l'association et sont indispensables pour pouvoir vous envoyer de la documentation sur notre action. L'Association accorde la plus grande importance à la protection de vos données personnelles. Conformément à la loi du 8 décembre relative à la protection de la vie privée, et au Règlement Général de la Protection des Données, vous disposez des droits suivants concernant les données personnelles récoltées directement ou indirectement : droit d'information et d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement des données personnelles, droit à la portabilité des données et droit d'opposition. Pour exercer ce(s) droit(s), il vous suffit de contacter Action Vivre Ensemble